



Effets de la **Covid-19** sur les
exploitations familiales agricoles et des
organisations de producteurs membres du
CNCR au Sénégal



Novembre 2020

L'équipe technique¹ est constituée de :

- M. Mamadou Lamine SONKO, expert associé IPAR
- M. Yoro Idrissa THIOYE, Conseiller en Politiques Agricoles/CNCR
- Mme Isseu DIEYE DIA, Chargée de Programme/CNCR
- M. Amadou MAHMANE YAYA, Chargé de Programme/ASPRODEB
- M. Madické NIANG, économiste-statisticien/IPAR
- M. Cheikh FAYE, Statisticien/IPAR
- M. Ibrahima GAYE, informaticien/Consultant

L'équipe de coordination et le comité de pilotage sont composés par :

- M. Ousmane NDIAYE, le Directeur de l'ASPRODEB et son équipe ;
- M. El Hadji Thierno CISSE, le responsable de la cellule technique du CNCR et son équipe ;
- Dr Cheikh Oumar BA, Directeur exécutif et Dr Ibrahima HATHIE, directeur de recherche de IPAR et leur équipe

¹ Ce rapport a été coordonné par Madické NIANG (économiste-statisticien, IPAR), Cheikh FAYE (statisticien, IPAR) avec l'appui d'un comité composé du CNCR, IPAR et ASPRODEB.

TABLE DES MATIÈRES

Liste de figures	4
Liste des tableaux.....	4
1 INTRODUCTION ET CONTEXTE	5
2 METHODOLOGIE	8
2.1 Objectif général.....	8
2.2 Objectifs spécifiques.....	8
2.3 Cibles, couverture géographique et taille de l'échantillon.....	8
2.4 Approche méthodologique.....	8
2.5 Les options d'analyse	12
3 ANALYSE DES EFFETS COVID-19 SUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES.....	13
3.1 Caractéristiques sociodémographiques des exploitations familiales.....	13
3.2 Perceptions de leur propre niveau de vie	13
3.3 Les superficies des exploitations familiales	16
3.4 Les exploitations familiales diversifient de plus en plus au-delà de l'agriculture	16
3.5 De grandes contraintes dans la préparation de la campagne agricole.....	18
3.6 L'accès et la disponibilité des denrées alimentaires sont problématiques pour une grande partie des exploitations.....	20
3.7 La majorité des ménages ont reçu une aide alimentaire.	22
3.8 La majorité des exploitations disposent d'un stock de céréales relativement satisfaisant.....	23
3.9 Les modes de consommation alimentaires des exploitations sont relativement affectés.	26
3.10 La majorité des chefs d'exploitations ont recours à des mesures d'ajustements ..	28
4 ANALYSE DES EFFETS COVID-19 SUR LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS 30	
5 DISCUSSIONS ET CONCLUSION	37
6 BIBLIOGRAPHIE	39

LISTE DE FIGURES

Figure 1 - Figure 1: Perceptions du niveau de vie des chefs d'exploitation suivant le genre .	15
Figure 2: Contribution de l'agriculture dans le revenu global	17
Figure 3: Répartition des exploitations qui prévoient de changer leurs pratiques culturelles habituelles pour faire face à la pandémie.....	19
Figure 4: Répartition des exploitations qui ont eu des difficultés pour accéder ou acheter du riz, mil, maïs et/ou sorgho	21
Figure 5: Répartition des exploitations familiales ayant reçu ou non des dons alimentaires.	22
Figure 6: Répartition des exploitations avec ou sans stock de céréales	24
Figure 7 : Répartition par département des exploitations avec un stock de riz, mil, maïs et/ou sorgho.....	25
Figure 8: Répartition par département des exploitations dont les modes de consommation ont changé négativement	27
Figure 9: Répartition des OP selon leur appartenance aux commissions de distribution des intrants.....	31
Figure 10: Répartition des OP selon les contraintes de préparation de la campagne imputables aux mesures prises pour endiguer le coronavirus	33
Figure 11: Répartition des OP suivant les actions entreprises pour lutter contre la pandémie du Covid-19	34
Figure 12: Répartition des OP selon les risques imputables à la pandémie dans la récolte de la campagne 2020-2021	35
Figure 13: Répartition des OP selon les risques imputables à la pandémie dans la commercialisation de la campagne 2020-2021	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Zones agro-écologiques et départements	9
Tableau 2 : Synthèse de la situation des exploitations familiales par département	29
Tableau 3: Répartition des OP selon leur appréciation (quantité, qualité et période) des intrants reçus	32

1 INTRODUCTION ET CONTEXTE

La pandémie de la Covid-19 constitue une crise sanitaire de grande ampleur avec en filigrane des chocs socio-économiques exigeant des stratégies de riposte efficaces pour limiter sa propagation et ses conséquences. Elle a déjà suscité le développement de plusieurs initiatives à différents niveaux (national, régional et mondial) portées par des acteurs de développement (Etats, partenaires techniques et financiers, institutions de recherche, organisations paysannes etc.). Elles visent toutes à répondre à l'urgence sanitaire et socio-économique de la manière la plus efficace et pragmatique possible.

Le gouvernement du Sénégal a pris différentes mesures pour endiguer la propagation du virus. Parmi celles-ci, figure la mise en place d'un plan d'urgence de mille (1000) milliards de francs FCFA dont 69 milliards francs CFA destinés à l'aide alimentaire, l'instauration de l'Etat d'urgence dont les modalités d'application ont conduit à une restriction de la circulation des personnes et des biens, la fermeture des marchés hebdomadaires en milieu rural et des limitations d'ouverture de ceux qui sont en zone urbaine avec comme conséquence un ralentissement des activités économiques. Cette situation a des conséquences sur les moyens d'existence des ménages, sur les chaînes de valeur agricoles, animales et agroalimentaires.

Avec un taux de pauvreté de 46,7% au niveau national dont 57,1% en milieu rural (ESP II, ANSD, 2014), l'insécurité alimentaire reste une préoccupation constante au Sénégal. La majorité de la population dépend de l'agriculture qui emploie 56% des actifs. Mais elle est majoritairement sous pluie, peu modernisée et est dans un état de vulnérabilité chronique en raison de la récurrence des chocs climatiques (sécheresse en 2006, 2007 et 2011 et inondations en 2009 et 2012) et des chocs économiques (hausse des prix des produits alimentaires en 2008, crise financière mondiale de 2009 et une nouvelle flambée des prix en 2011) qui ont accru sa vulnérabilité (SECNSA, 2014). La campagne agricole de 2019 n'ayant pas été satisfaisante, le Cadre Harmonisé (CH.2) conduit sous l'égide de SECNSA a déjà annoncé en situation projetée que les moyens d'existence seraient probablement sous pression durant la période de soudure (juin-août 2020) au niveau de vingt-neuf (29) départements sur les 42 suivis. Par ailleurs, le pays doit importer près de 70% de ses besoins alimentaires, principalement le riz, le blé et le maïs. Cette dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux expose les ménages aux fluctuations des prix et à une plus grande vulnérabilité.

Pour faire face à la crise sanitaire, le Sénégal a initié un Programme de résilience économique et sociale (Prés), doté d'un Fonds de Riposte contre les effets du coronavirus, FORCE COVID-19, d'un budget de mille (1000) milliards de FCFA, financé par l'État, des donateurs volontaires et des partenaires techniques et financiers. Ce programme est décliné en quatre axes. Le premier est relatif au soutien au secteur de la santé à hauteur de 64,4 milliards, pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre la COVID-19. Le deuxième porte sur le renforcement de la résilience sociale des populations. Dans ce cadre, l'État a entrepris de prendre en charge les dépenses pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ; soit 15,5 milliards pour environ 975 522

ménages ; le paiement des factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre pour 3 milliards ; l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles à hauteur de 69 milliards et 12,5 milliards pour aider la diaspora. Le troisième porte sur le soutien au secteur privé et du maintien des emplois à travers un programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanières. Et enfin le quatrième est relatif au Programme de résilience économique et sociale qui permettra d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité.

Au regard de ces mesures adoptées, le secteur informel, qui regroupe 97% des unités économiques (RGE², ANSD, 2016), semble être le grand oublié du Programme de résilience économique et sociale du gouvernement. Par conséquent, le monde rural et le secteur agricole, caractérisés par l'informalité de la quasi-totalité des unités de production agricole ; en dépit de l'existence de la LOASP qui consacre la reconnaissance du statut des ruraux, sont laissés pour compte. D'importantes filières agricoles particulièrement celles des produits horticoles (oignon, pomme de terre, carotte, chou, mangue) sont affectées par des méventes importantes avec des manques à gagner très élevés. Pour rectifier le tir, le gouvernement à travers la Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide (DER) a entrepris une série d'actions notamment la mise en place d'une ligne de crédit de deux milliards de francs CFA pour permettre aux commerçants d'acheter les stocks d'oignons au niveau des Niayes et dans la Vallée du fleuve Sénégal. La DER a également signé, le 25 juin 2020, une convention de 12,5 milliards avec le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et le PAMECAS pour financer et structurer des chaînes de valeur agricole à travers l'accès à des intrants et des équipements agricoles au profit des producteurs dans les cultures vivrières.

Face à cette situation le CNCR qui coordonne le mouvement paysan sénégalais et l'IPAR, un Think Tank ouest-africain spécialisé en analyse prospective et stratégique, ont entrepris d'évaluer les effets de la Covid-19 sur les exploitations familiales membres du CNCR. Ce partenariat entre en droite ligne avec la série d'études menée depuis avril 2020 par l'IPAR sur les moyens d'existences des ménages. Ces travaux visent à mesurer dans le court terme les effets de la Covid-19 sur les activités économiques des ménages, les revenus agricoles et non agricoles, le régime alimentaire, l'accès au marché des produits alimentaires, les pratiques culturelles et l'accès aux intrants.

La présente étude a pour objectif général de comprendre les stratégies d'ajustement et d'adaptation développées par les exploitations familiales face à la pandémie, ainsi que le rôle des OP et leurs capacités de résilience.

Ce présent document est organisé autour de trois principaux points : (i) présentation de l'objectif de l'étude ainsi que la méthodologie utilisée ; (ii) l'analyse des données collectées

² Le Sénégal ne compte que 3% d'entreprises formelles d'après le rapport du Recensement Général des Entreprises (RGE) mené par l'ANSD en 2016.

auprès des exploitations familiales et des responsables des OP ; et, la discussion des principaux résultats et la conclusion.



2 METHODOLOGIE

Cette partie du document présente l'objectif général, les objectifs spécifiques ainsi que l'approche méthodologique.

2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de l'étude est d'analyser les effets de la COVID-19 sur les moyens d'existence des exploitations familiales membres du CNCR.

2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De façon spécifique, il s'agira dans le très court terme de comprendre les effets de la pandémie sur les moyens d'existence des exploitations familiales notamment sur les activités économiques, les revenus et l'alimentation. Ce qui suggère l'analyse :

- a) des niveaux de disponibilité et d'accès aux aliments,
- b) des régimes alimentaires en termes de quantité consommée, de qualité, de fréquences des trois principaux repas quotidiens,
- c) de la variation des revenus agricoles et non agricoles des ménages,
- d) des mesures d'ajustement des ménages face à la crise.

2.3 CIBLES, COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE ET TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Les exploitations familiales constituent les cibles de cette étude sur les effets de la pandémie Covid-19. L'étude touche 22 des 45 départements, 7 régions administratives sur les 14 avec une couverture de l'ensemble des zones agro-écologiques au Sénégal.

2.4 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Une série de rencontres d'échanges réunissant les différents responsables, des experts, des chercheurs et des techniciens des trois institutions partenaires (CNCR, ASPRODEB et IPAR) a permis d'évaluer les effets de la pandémie Covid-19 sur les exploitations familiales (ExFam) et sur les Organisations de Producteurs (OP), en vue d'améliorer et de consolider les mécanismes mis en place par le CNCR pour le suivi des exploitations familiales et de documentation de la campagne agricole. Les informations requises pour mieux comprendre les effets de la pandémie sur les ExFam et les OP ainsi que les facteurs déterminants du déroulement de la campagne requièrent de collecter des données auprès des Organisations de producteurs (OP) et auprès des exploitations familiales.

- Les Organisations Paysannes regroupent l'ensemble des Organisations, unions et fédérations paysannes membres du CNCR intervenant dans le secteur de l'agriculture au sens large (productions végétales, animales, halieutiques et forestières).
- Les exploitations familiales sont constituées ici d'unités de production et de consommation affiliées aux Organisations Paysannes membres du CNCR.

En ce qui concerne l'enquête auprès des OP, la démarche idéale était de disposer de la liste de l'ensemble des OP du Sénégal et de tenir compte de leurs niveaux et formes d'organisation ainsi que de leurs échelles de couverture territoriales pour en sélectionner un échantillon. En effet, sous la dénomination d'OP se cache une très grande diversité de structures et d'objectifs. Certaines organisations sont locales, d'autres nationales. Au service des producteurs, d'une communauté ou de la catégorie professionnelle qu'elles représentent, leurs objectifs peuvent être économiques, techniques ou sociaux. Les niveaux de professionnalisation des OP sont très variables. Le CNCR a mis à disposition la liste des représentants des OP membres pour lesquels les numéros de téléphone sont disponibles. Les interviews réalisées ont porté sur 106 représentants d'OP répartis dans 34 départements.

S'agissant des exploitations familiales membres du CNCR, la couverture géographique porte sur les zones agro-écologiques regroupant plusieurs régions et départements caractérisés par des systèmes agricoles différents et des aspects (type de sols, climat, végétation et pluviométrie) ainsi que les types d'emploi, de marchés et d'échanges. Ainsi, dans chaque zone agro-écologique, la région phare a été retenue ainsi que ses départements. Le tableau suivant donne la répartition des 22 départements choisis selon les six zones agro-écologiques du Sénégal.

Tableau 1: Zones agro-écologiques et départements

Zones agro-écologiques	Départements
Vallée du Fleuve Sénégal (VFS)	Bakel - Dagana - Podor
Zone Sylvo-Pastorale	Kébémér – Linguère - Louga
Bassin arachidier	Bambey – Mbacké – Diourbel - Mbour Koumpentoum – Kaolack – Guinguineo - Nioro du Rip
Sénégal Oriental	Tambacounda - Goudiry
Niayes	Saint-Louis – Thiès - Tivaouane
Casamance	Bignona – Oussouye - Ziguinchor

La taille de l'échantillon s'élève à 660 ExFam en raison de 30 ExFam au niveau de chacun des 22 départements choisis. Dans chaque département, un choix raisonné de 3 villages basés sur des critères a été effectué. Les critères de choix des villages ont été : i) l'appartenance du village au dispositif de l'OP membres du CNCR, ii) la présence d'un nombre supérieur à 10 ExFam membres ; iii) les 3 villages sont situés dans des zones agrologiques et/ou économiques différents. La définition de ces critères a permis de faire le choix des villages avec l'appui des animateurs endogènes des OP en charge de la collecte des données. Les ExFam n'étant pas de même catégorie en terme de taille de population, superficies exploitées, actifs détenus, etc. nous avons demandé aux animateurs de les répartir en trois groupes au niveau de chaque village en se basant sur leur connaissance du milieu avec l'appui de personnes ressources comme le chef de village ; c'est ainsi que les ExFam ont été réparties en trois groupes : pauvres, moyennes, « riches ». C'est ensuite qu'un tirage aléatoire a été fait au sein de chaque

groupe pour en tirer 4 « pauvres », 3 « moyennes » et 3 « riches » ce qui fait un total de 10 ExFam enquêtées par village.

S'agissant des outils de collecte, deux questionnaires ont été élaborés ; le premier était adressé aux représentants d'OP et l'autre aux chefs d'exploitations familiales membres du CNCR

- Le questionnaire OP comporte des questions relatives à la préparation de la campagne agricole, les services rendus par les OP aux producteurs (membres), les contraintes auxquelles elles sont confrontées et qui sont imputables aux mesures prises pour endiguer la pandémie, mais également liées à des causes structurelles internes aux organisations. Le questionnaire a été administré aux représentants des OP par appel téléphonique.
- Le questionnaire « Exploitations Familiales » a porté principalement sur les variables relatives à l'insécurité alimentaire, aux comportements des revenus, sur la situation des activités économiques notamment agricoles et aux réactions d'ajustements des ménages afin d'atténuer le choc consécutif aux mesures prises pour juguler le coronavirus, aux actions entreprises pour la préparation de la campagne agricole.

Le dispositif d'enquête a été mis en œuvre par vingt-deux (22) agents de collecte de données qui sont des animateurs travaillant au niveau des OP. Ils ont été formés la journée du 2 juillet 2020 par visioconférence, via l'application Zoom. Trois supports de formation ont été mobilisés : (i) le questionnaire destiné aux OP, (ii) le questionnaire destiné aux chefs d'exploitations familiales, (iii) l'application développée sous ODK puis installée sur des supports mobiles (smartphones et tablettes). La formation a été assurée par l'équipe de recherche de IPAR : un économiste-statisticien et un statisticien, un responsable technique du CNCR et un autre de l'ASPRODEB, qui constituent l'équipe en charge de l'étude. La formation a permis d'échanger sur les comportements à adopter par les agents au téléphone et en face à face pour administrer les questionnaires, les détails de certaines questions ainsi que les procédures de collecte. Pour la collecte des données auprès des représentants des OP, il a été décidé d'appeler directement les contacts avec l'option d'administrer le questionnaire si le répondant est immédiatement disponible ou de prendre un rendez-vous pour les heures suivantes (ne dépassant pas la période de l'enquête). Dans les cas où le contact était injoignable (téléphone sonnant dans le vide à 6 reprises, boîte vocale, etc.), nous avons retenus de procéder à 4 tentatives de correspondances à raison de 2 tentatives par jour sur deux jours successifs à des moments différents de la journée. Pour la collecte auprès des chefs d'exploitation, les animateurs se sont rendus au niveau des villages sélectionnés pour les administrer en face à face.

La collecte des données a été menée dans la période du 3 au 23 juillet 2020. Le début de la collecte correspond à 3 jours (30 juin 2020) après la suspension du couvre-feu et des mesures de restrictions (fermetures des marchés hebdomadaires, interdiction des déplacements des personnes entre départements, etc.) visant à endiguer l'expansion du virus. Pour capter le

maximum d'effets sur les exploitations familiales, cette période est opportune et pertinente du fait que les exploitations tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance des échanges marchands opérés au niveau des marchés hebdomadaires (loumas) durant les mois de pré-campagne agricole (IPAR, 2009).



La collecte des données a porté sur 660 exploitations familiales et sur 120 OP. Après apurement des données, le bilan de la collecte s'élève à 628 exploitations familiales et à 102 OP.

2.5 LES OPTIONS D'ANALYSE

Pour une meilleure compréhension des résultats de l'étude, les analyses sont faites en combinant les départements, les régions et les zones agro-écologiques.

S'agissant des tableaux de résultats, les chiffres représentant des moyennes ou des pourcentages comportent pour l'essentiel un chiffre après la virgule.

NB : Il est important de noter que toutes les analyses sont faites à l'échelle de l'échantillon. En outre chaque fois que nécessaire, des comparaisons sont faites avec d'autres études pour corroborer certains résultats obtenus.

3 ANALYSE DES EFFETS COVID-19 SUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES

3.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

Les chefs de ménages de l'échantillon sont en majorité des hommes (85,2%), les femmes ne représentant en moyenne que 14,8% de l'échantillon. Cette répartition est relativement similaire au niveau de tous les départements avec quelques particularités notamment à Kaolack (36,7%), Louga (43,3%), Saint-Louis (33,3%) et Ziguinchor (26,7%) où les pourcentages de femmes cheffes d'exploitation sont relativement importants. Les chefs d'exploitation enquêtés ont en moyenne 53ans, les hommes (54ans) étant plus âgés que les femmes (50ans) et ces tendances sont relativement similaires au niveau de toutes les zones d'investigation. En termes de régime matrimonial, les hommes sont en majorité dans une union monogame (53,3%) mais également une frange importante des femmes (39,8%). Les unions polygames concernent 43,4% des hommes contre 29% des femmes. Par contre, le veuvage concerne un peu plus du quart des femmes (25,8%) contre une très faible partie des hommes (1,1%). Ces résultats vont dans le sens de la plupart des études menées au Sénégal et ils ont plutôt un fondement sociologique. En effet, même dans des situations où le mari décède, la veuve se remarie le plus souvent avec un parent proche (en général le frère du défunt) qui devient le chef d'exploitation. Des fois, c'est l'aîné des enfants qui prend le statut de chef d'exploitation à la disparition du père. L'absence prolongée du mari en migration donne également plus de responsabilités de fait aux femmes.

La taille moyenne des exploitations familiales s'élève à 12,5 personnes ce qui est un peu plus importante que celle des ménages ruraux (10 personnes) au Sénégal d'après le dernier recensement (RGPHAE ANSD, 2013). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les exploitations familiales regroupent parfois plusieurs ménages. A noter que les exploitations dirigées par les femmes comptent en moyenne 9,6 personnes contre 13 personnes pour celles dirigées par des hommes.

Au niveau des exploitations enquêtées, un peu plus de la moitié des personnes y résidants sont des actifs avec une activité génératrice de revenus (AGR). On compte en moyenne 7,1 personnes avec AGR pour une totale de 12,5 personnes dans une exploitation. Cette configuration réduit considérablement le ratio de dépendance (inactifs/actifs) en leur sein. Les exploitations dirigées par les hommes (7,3 personnes) ont un nombre moyen d'actif avec AGR un peu plus élevé comparativement à celles gérées par des femmes (6 personnes). Cette présence élevée des actifs s'explique en grande partie par l'importance des activités agricoles (94,9%) qui représentent le premier secteur d'emploi.

3.2 PERCEPTIONS DE LEUR PROPRE NIVEAU DE VIE

La pauvreté est mesurée à travers la perception que les populations ont, elles-mêmes, de leur propre situation socio-économique. C'est à cet effet que les chefs d'exploitations ont été invités à donner librement leur avis, selon leurs propres critères d'appréciation, sur l'ampleur de la

pauvreté perçue. Ainsi, ils ont été appelés à classer leur exploitation dans les catégories ci-après spécifiées: 1. très riche, 2. riche, 3. ni riche ni pauvre, 4. un peu pauvre, 5. très pauvre.

Les résultats montrent que 48,9% des chefs d'exploitations membres du CNCR pensent qu'ils sont « *ni pauvres, ni riches* ». Cette perception de « *ni pauvres, ni riches* » est un peu plus importante pour les exploitations dirigées par des femmes (50,5%) comparativement à celles gérées par des hommes (48,6%). Les chefs qui se disent *pauvres* constituent 42% de l'échantillon avec une prédominance du côté des femmes (47%) comparativement aux hommes (41%). Ces résultats sont en dessous du taux de pauvreté de 57,1% observé en milieu rural par l'enquête de suivi de la pauvreté³ en 2014 (ESP II, ANSD, 2014). Les chefs d'exploitations qui se disent riches constituent 9,1% de l'échantillon avec une prédominance des hommes (10,3%) comparativement aux femmes (2,2%). Mais, il convient de noter que les méthodologies utilisées pour aboutir à ces résultats sont différentes et qu'il faudrait par conséquent, relativiser la comparaison entre ces taux de pauvreté.

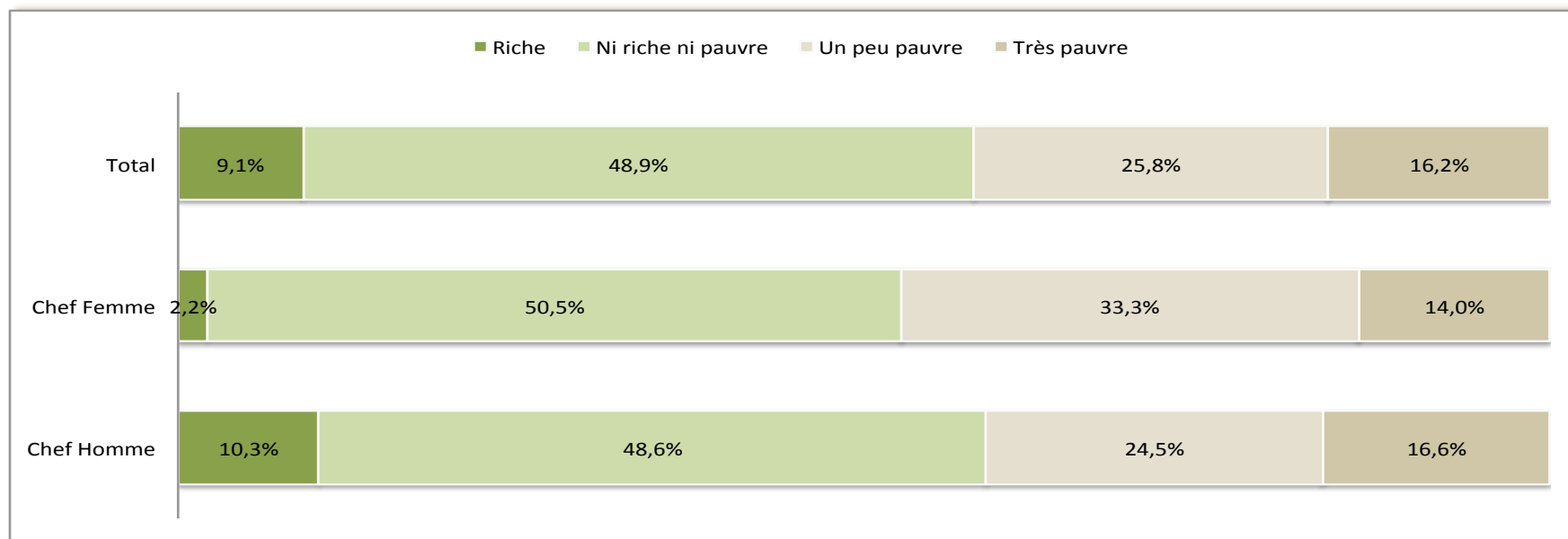


Figure 1 - Figure 1: Perceptions du niveau de vie des chefs d'exploitation suivant le genre

³ Le taux de pauvreté est de 46,7% au niveau national d'après l'ESP II, ANSD, 2014.

3.3 LES SUPERFICIES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

Les exploitations familiales membres du CNCR peuvent être réparties en deux groupes ; celles situées dans les zones où les cultures se font sous pluies avec une prédominance de spéculations telles que l'arachide, le mil, le maïs et celles situées dans les zones où l'irrigation est plus répandue avec la prédominance des cultures maraichères et du riz. Les premières sont bien plus nombreuses et emblavent en moyenne des superficies de 4ha variables suivant les zones. Les exploitations avec des cultures irriguées sont situées en majorité dans la Vallée du fleuve avec des emblavures moyennes de 2,7 ha et dans les Niayes avec des superficies moyennes de 3,7ha. La majorité des exploitations familiales mobilisent pour l'essentiel la totalité de leur capital foncier et pratiquent en général un système de rotation des cultures ou mise en jachère pour permettre à la terre de « souffler ».

3.4 LES EXPLOITATIONS FAMILIALES DIVERSIFIENT DE PLUS EN PLUS AU-DELÀ DE L'AGRICULTURE

La part des revenus agricoles sur le revenu global s'établit en moyenne à 40,1%. Et la moitié des exploitations tirent en moyenne 30% de revenu de l'agriculture. Une analyse par classe montre que l'agriculture contribue à moins de 50% des revenus globaux pour 61,3% des exploitations familiales membres du CNCR. Quatre départements font exception à savoir Diourbel (76,7%), Kaolack (56,7%), Dagana (93,8%) et Goudiry (78,8%) où les parts des revenus agricoles représentent plus de 80% des revenus globaux pour la majorité des exploitations familiales. Ces résultats constituent une surprise et sont en contradiction avec certaines études sauf pour certaines zones notamment Dagana, Kaolack et Goudiry.

Bien que l'agriculture soit le premier secteur d'emploi, elle ne contribue plus à la majorité des formations des revenus des exploitations. Les revenus non agricoles constituent la part la plus importante des revenus globaux et cela confirme les stratégies de diversification des sources de revenus symbolisées par la pluriactivité des actifs surtout des femmes. Les activités de diversification sont généralement la migration, le commerce et l'artisanat.

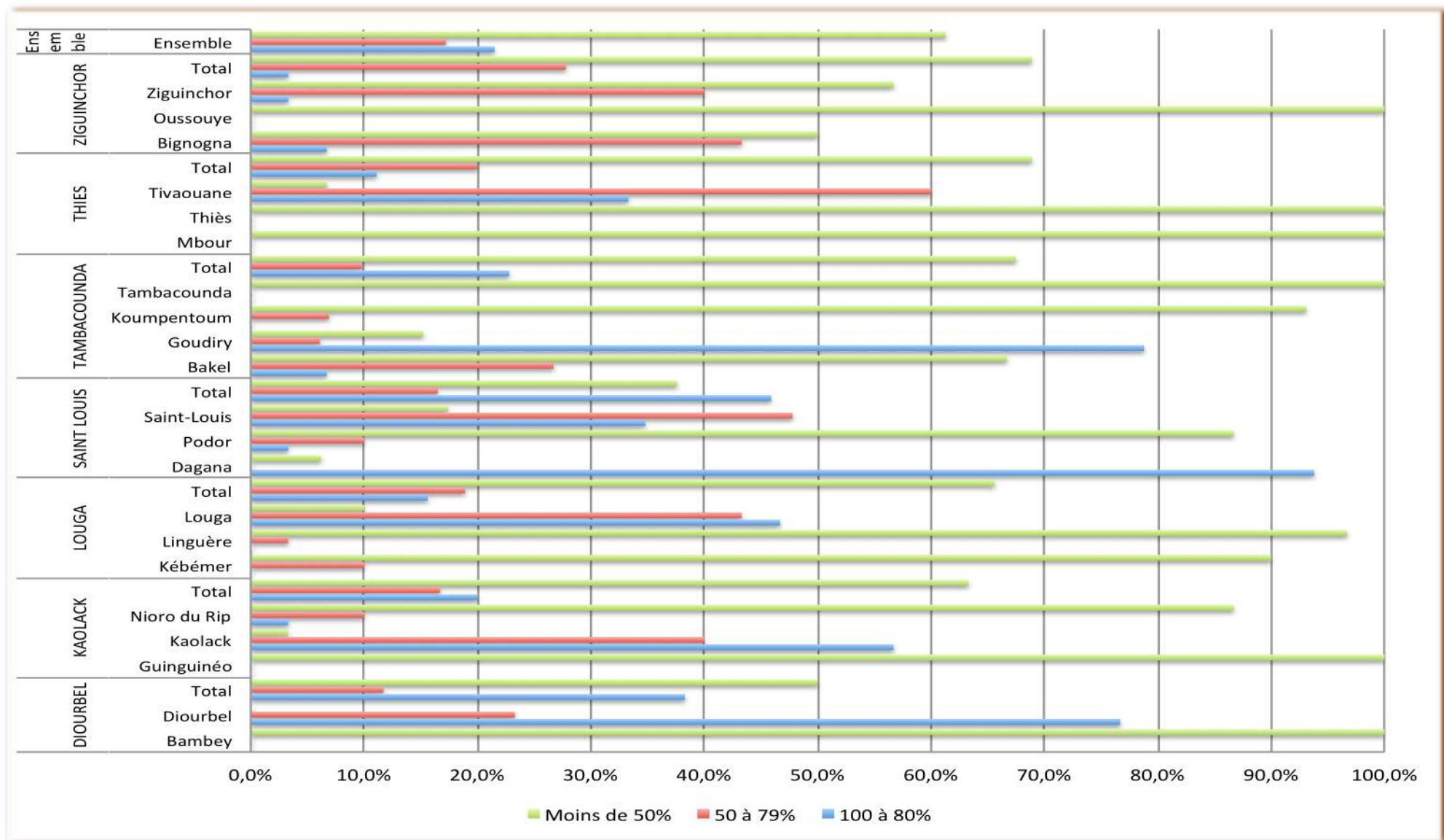


Figure 2: Contribution de l'agriculture dans le revenu global

3.5 DE GRANDES CONTRAINTES DANS LA PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

La grande majorité (97,1%) des chefs d'exploitations familiales membres du CNCR déclarent rencontrer des contraintes dans la préparation de la campagne agricole 2020-2021 et cela au niveau de toutes les zones. Les contraintes les plus saillantes portent sur l'acquisition des engrais (81,8%), des semences (67,9%) et des équipements agricoles (51,3%). Cependant, au niveau de quelques départements, les contraintes d'acquisition de semences touchent une minorité d'exploitations membres du CNCR, il s'agit notamment de Dagana et Podor (pour le riz), de Tivaouane et Thiès dans le Bassin arachidier et d'Oussouye en Casamance. Certaines contraintes sont plus spécifiques à certains départements. Par exemple, les difficultés liées à la mobilisation de la main d'œuvre ont surtout concerné les départements de Dagana (le Delta avec la moisson du riz), Goudiry, Bignona et Oussouye.



Face aux mesures induites par la pandémie Covid-19, une grande partie des exploitations familiales (44,8%) membres du CNCR prévoient de changer leurs pratiques culturales habituelles. Ces changements portent sur la pratique des cultures à cycle court (63,4%), le changement de cultures (63,4%), le fait de privilégier les cultures céréalières (49,8%) et l'augmentation des surfaces cultivées (44,3%).

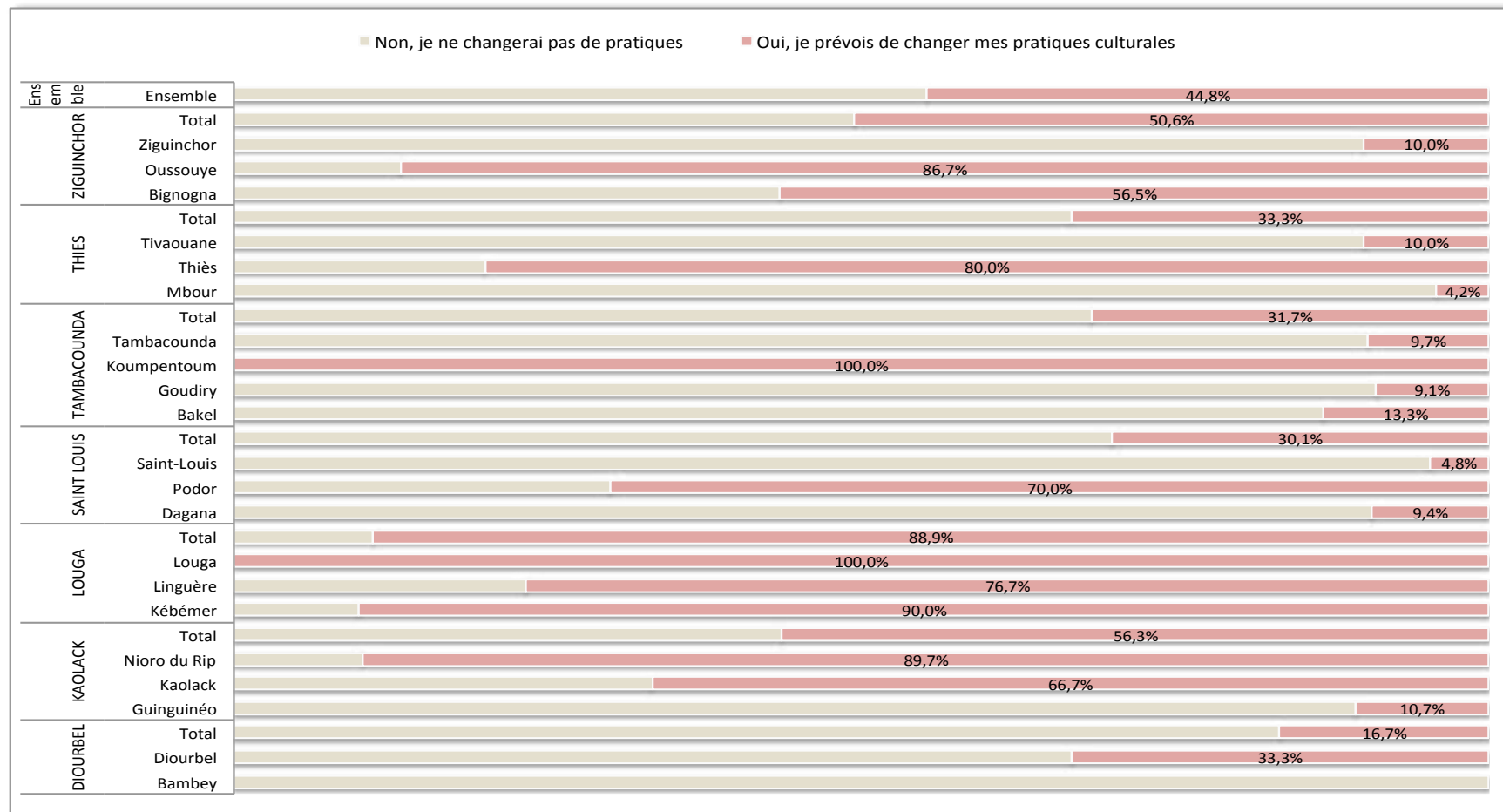


Figure 3: Répartition des exploitations qui prévoient de changer leurs pratiques culturales habituelles pour faire face à la pandémie

3.6 L'ACCÈS ET LA DISPONIBILITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES SONT PROBLÉMATIQUES POUR UNE GRANDE PARTIE DES EXPLOITATIONS

A l'heure où le monde rural est en période de soudure (juin-août), une grande partie des exploitations familiales membres du CNCR affirment rencontrer des difficultés pour accéder/acheter des céréales de base (riz, mil, maïs). En effet, les résultats révèlent que 51,6% des exploitations déclarent éprouver des problèmes pour accéder/acheter du riz, 49,4% du mil et 47,9% du maïs. Cette situation est surtout plus accentuée au niveau de certains départements où les difficultés d'accès et/ou d'achat portent aussi bien sur le riz, le mil et le maïs pour la majorité des exploitations familiales membres du CNCR. Les départements concernés sont Bambey, Mbour, Linguère, Louga, Bakel, Goudiry, Koumpentoum et Bignona. Pour les autres départements, l'une des trois céréales est au moins accessible pour la majorité des exploitations. Ces résultats sont importants si l'on sait que ces céréales (riz, mil, maïs, sorgho) constituent la base alimentaire pour la majorité des ménages au Sénégal avec un niveau de consommation moyenne annuelle par tête égale à 119,3 kg marquée par une prédominance de la consommation de riz estimée à 78,1 kg/tête/an (IPAR, 2017).

Comme pour les céréales, une grande partie des exploitations familiales éprouvent également des difficultés d'accès et/ou d'achat à certains autres produits alimentaires de base notamment l'huile et le sucre. En effet, 57,2% et 56,1% de la majorité des exploitations ont déclaré avoir des problèmes d'accès et/ou d'achat à de l'huile et à du sucre respectivement. Les difficultés d'accès et/ou d'achat de poisson (50,8%), de viande (43,9%), de pain (37,7%), de lait (34,2%) et d'œufs (32,4%) touchent également certaines exploitations.

Les difficultés d'approvisionnement en céréales de base et en d'autres produits alimentaires rencontrées par les ménages pourraient s'expliquer par l'installation précoce de la soudure au niveau de ces zones compte tenu des difficultés causées par les mesures de restrictions qui ont été instaurées durant l'état d'urgence avec la fermeture des marchés et la limitation des déplacements. En effet, ces mesures de restriction ont contribué à l'impréparation de la période de soudure des exploitations familiales. Heureusement que les aides alimentaires du gouvernement ont touché une grande partie des exploitations familiales.

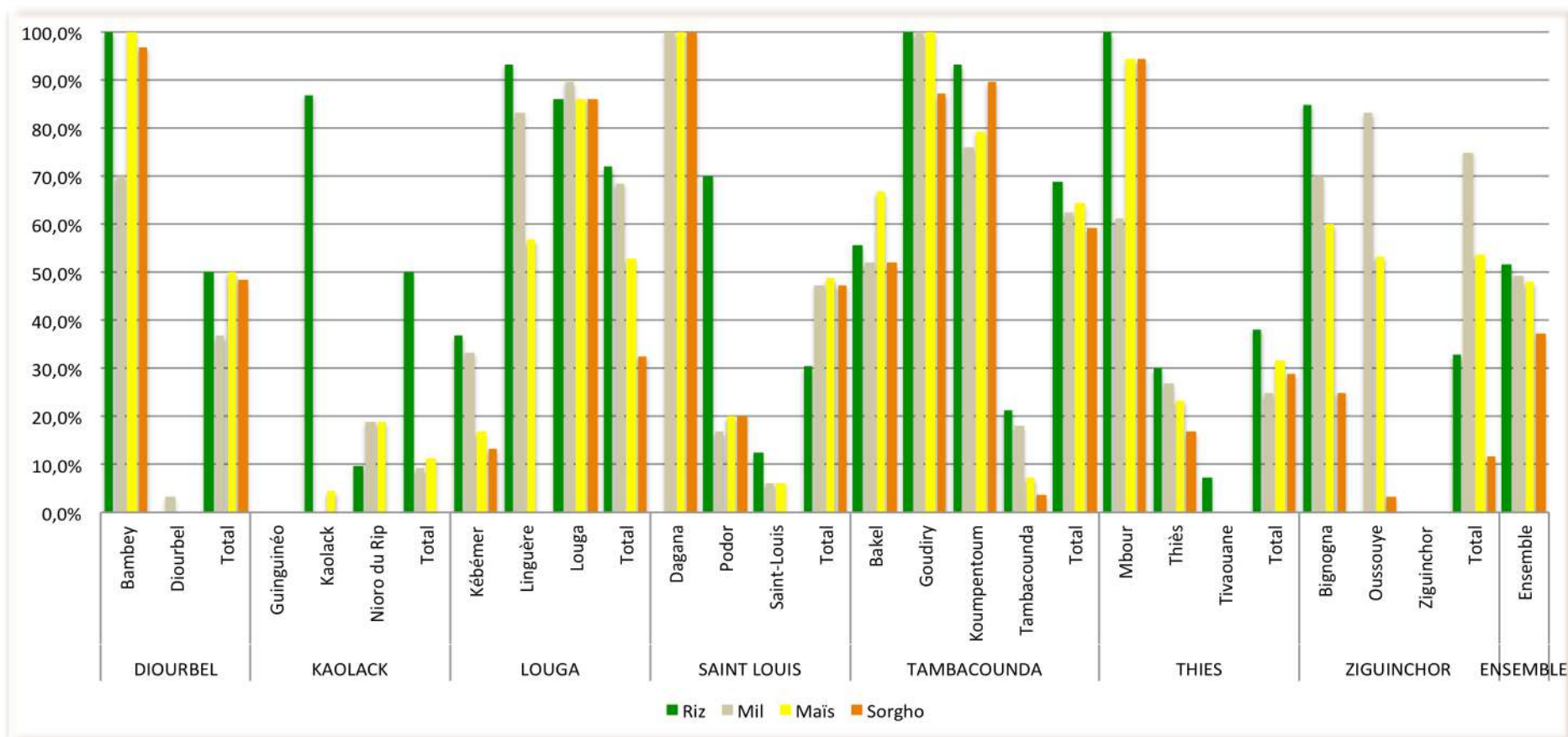


Figure 4: Répartition des exploitations qui ont eu des difficultés pour accéder ou acheter du riz, mil, maïs et/ou sorgho

3.7 LA MAJORITÉ DES MÉNAGES ONT REÇU UNE AIDE ALIMENTAIRE.

83,8% des exploitations familiales déclarent avoir reçu un ou plusieurs dons alimentaires provenant de tiers/voisins de leur localité (8,4%), de leur autorité municipale respective (26,4%) ou du gouvernement avec les kits alimentaires distribués (95,1%) et cela 2 mois 23 jours après le lancement de l'opération de convoyage des vivres par le Chef de l'État (11 avril 2020). Ce dernier pourcentage révèle que les dons du gouvernement ont bénéficié à une très grande partie des exploitations familiales membres du CNCR. Au niveau de tous les départements, les kits reçus du gouvernement vont de 58,8% à 100%. Cette aide alimentaire va soutenir les exploitations à disposer d'un stock en céréales pour la période de soudure.

A noter que le département de Thiès constitue une exception car, il est le seul où 43,3% des exploitations déclarent avoir reçu un don ; ce qui est faible comparativement aux autres. Néanmoins, parmi elles, 76,9% ont reçus les kits alimentaires du gouvernement.

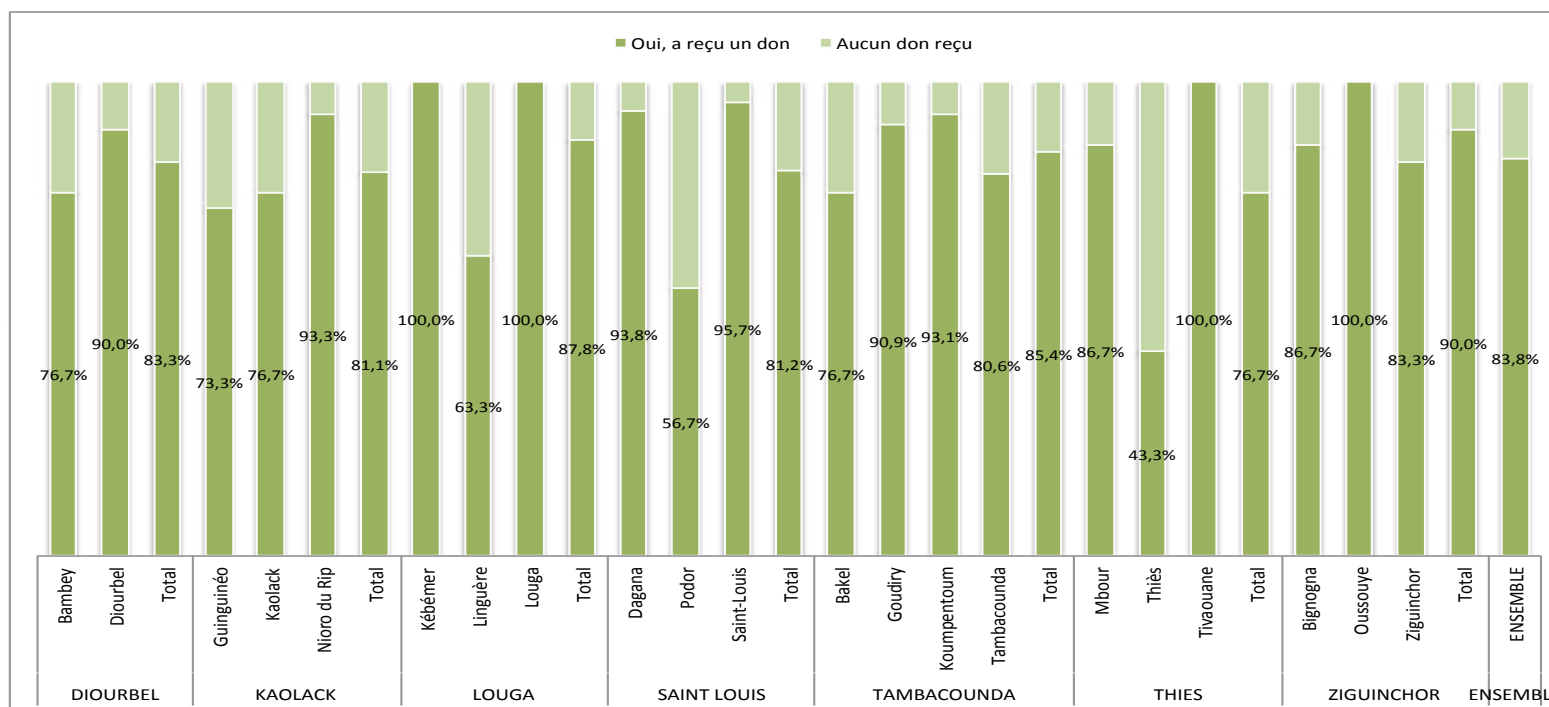


Figure 5: Répartition des exploitations familiales ayant reçu ou non des dons alimentaires.

3.8 LA MAJORITÉ DES EXPLOITATIONS DISPOSENT D'UN STOCK DE CÉRÉALES RELATIVEMENT SATISFAISANT.

80% des exploitations familiales membres du CNCR déclarent disposer d'un stock de céréales (au moins l'une des quatre céréales de base que sont le riz, le mil, le maïs ou le sorgho) pour une durée moyenne de trois mois vingt un jours (3 mois 21 jours) de consommation. La répartition en classes de la durée montre que 40,4%, 27,6% et 22% des exploitations familiales détentrices de stocks ont respectivement *3mois*, *3 à 6 mois* et *plus de 6mois* de céréales à consommer. Le cumul révèle que les stocks de céréales peuvent durée aux moins 6mois pour 68% des exploitations familiales concernées. Cette durée satisfaisante des stocks s'explique par les dons alimentaires reçus du gouvernement. En effet les résultats de l'étude conduite par IPAR sept (7) semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restriction visant à endiguer l'expansion de la Covid-19 révélaient une durée moyenne des stocks de 22 jours pour 45,3% des ménages ruraux (IPAR, 2020). Cette durée additionnée à celle des kits alimentaires du gouvernement estimée entre 2 à 3 mois permet d'obtenir une moyenne proche de celle trouver dans cette étude.

Les départements où une minorité d'exploitations familiales disposent d'un stock de céréales sont Louga (16,7%), Saint-Louis (4,3%), Goudiry (27,3%) et Thiès (43,3%). Le faible pourcentage enregistré pour Saint-Louis pourrait s'expliquer par le fait que les exploitations achètent au quotidien les céréales dont elles ont besoin au lieu de les stocker. Les exploitations de ces quatre départements méritent une attention toute particulière au vu des pourcentages relativement faibles enregistrés comparativement aux autres.

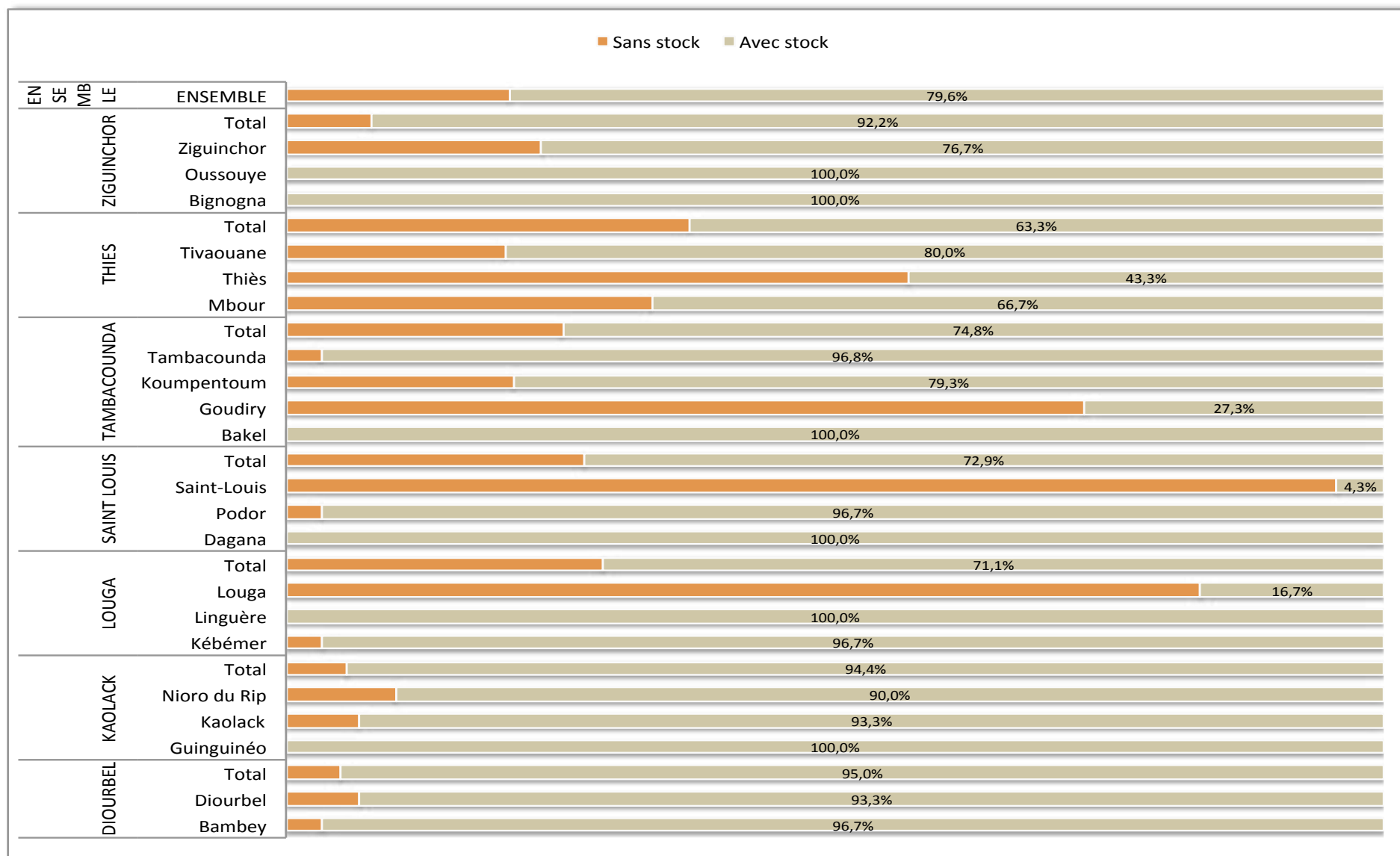


Figure 6: Répartition des exploitations avec ou sans stock de céréales

Avec 60,2% des exploitations familiales concernées, le riz est la céréale la plus stockée. Le mil suit avec 48,8% des exploitations ensuite le maïs avec 19% des exploitations disposant d'un stock. Le riz est stocké en grande partie par les exploitations localisées dans les régions de Louga (90,6%), Saint-Louis (95,2%) et Ziguinchor (97,6%). Le mil est principalement stocké par les exploitations situées dans le Bassin arachidier notamment dans les régions de Diourbel (100%), Kaolack (88,2%) et Thiès (89,5%). Le maïs est stocké en majorité par les exploitations des départements de Nioro du Rip (74,1%) et de Tambacounda (56,7%) et dans une moindre mesure par celles de Bakel (43,3%). Le stockage du sorgho est assez faible et très spécifique à la zone Sud-Est avec les exploitations des départements de Bakel (36,7%) et de Tambacounda (23,3%). Cette répartition n'est pas une surprise car elle correspond à la configuration des zones agro-écologiques avec leur vocation agricole spécifique.

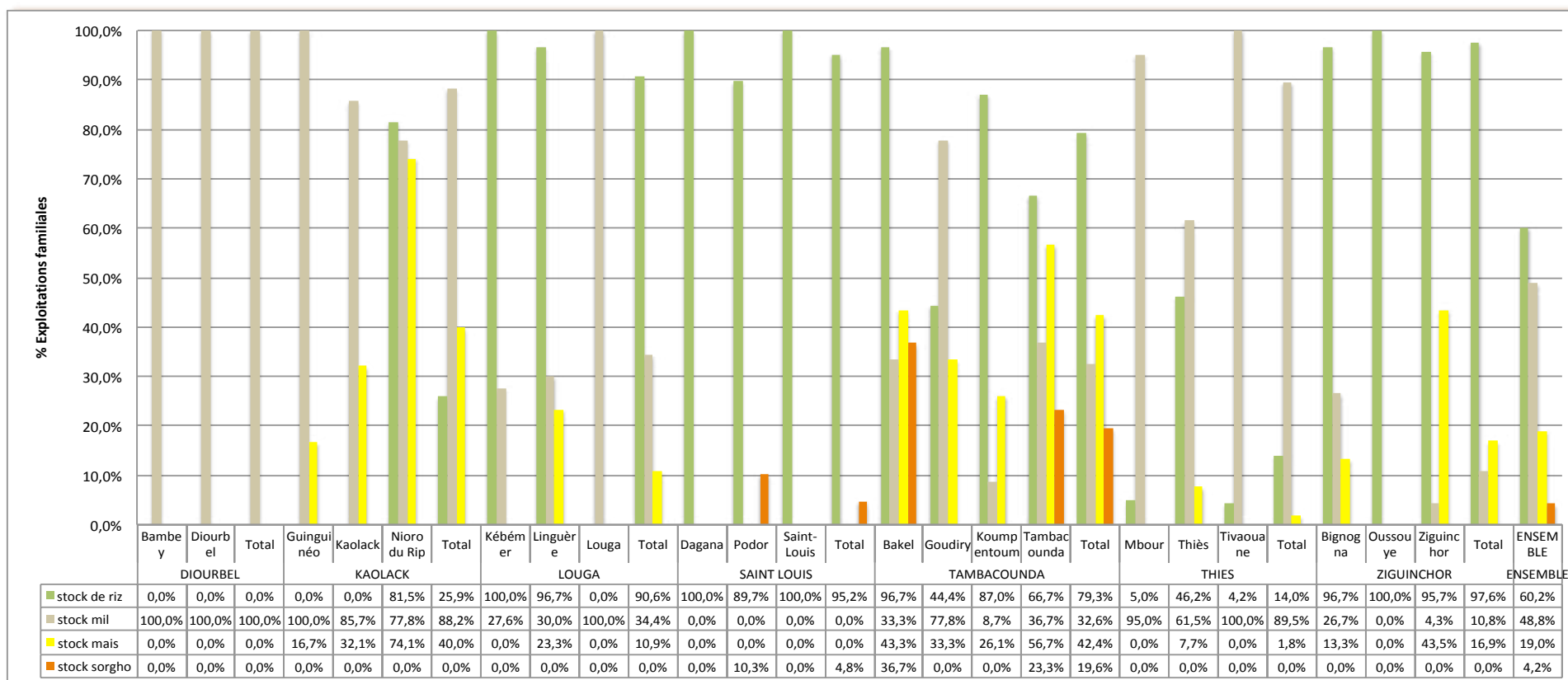


Figure 7 : Répartition par département des exploitations avec un stock de riz, mil, maïs et/ou sorgho

3.9 LES MODES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRES DES EXPLOITATIONS SONT RELATIVEMENT AFFECTÉS.

Les modes de consommation alimentaires ont connu des diminutions en termes de nombre de repas (14,8%), de quantité (33,9%) et de qualité (42,8%) pour une frange relativement importante des exploitations enquêtées. En effet, une majorité d'exploitations affirment avoir réduit la quantité et la qualité des repas qu'elles avaient l'habitude de consommer. Les départements affectés sont Linguère, Dagana, Podor, Goudiry et Koumpentoum. Pour d'autres départements, c'est surtout la qualité des repas qui a subi une diminution pour la majorité des exploitations ; il s'agit de Diourbel, Mbour, Thiès et Bignona. Les départements de Linguère et de Koumpentoum sont les plus affectés car la diminution concerne à la fois le nombre de repas (70% et 62,1%), la quantité (76,7% et 65,5%) et la qualité (90% et 65,5%) pour la majorité des exploitations.

Cette situation au niveau de ces départements pourrait s'expliquer par la période de soudure combinée aux effets négatifs des mesures de restrictions prises durant l'état d'urgence. En effet, les exploitations concernées pourraient avoir adopté des mesures de prudence pour économiser les ressources dont elles disposent sachant qu'on ne connaît pas encore l'issue de la campagne agricole en cours d'autant plus que celle de 2019 était mauvaise pour beaucoup d'entre elles.



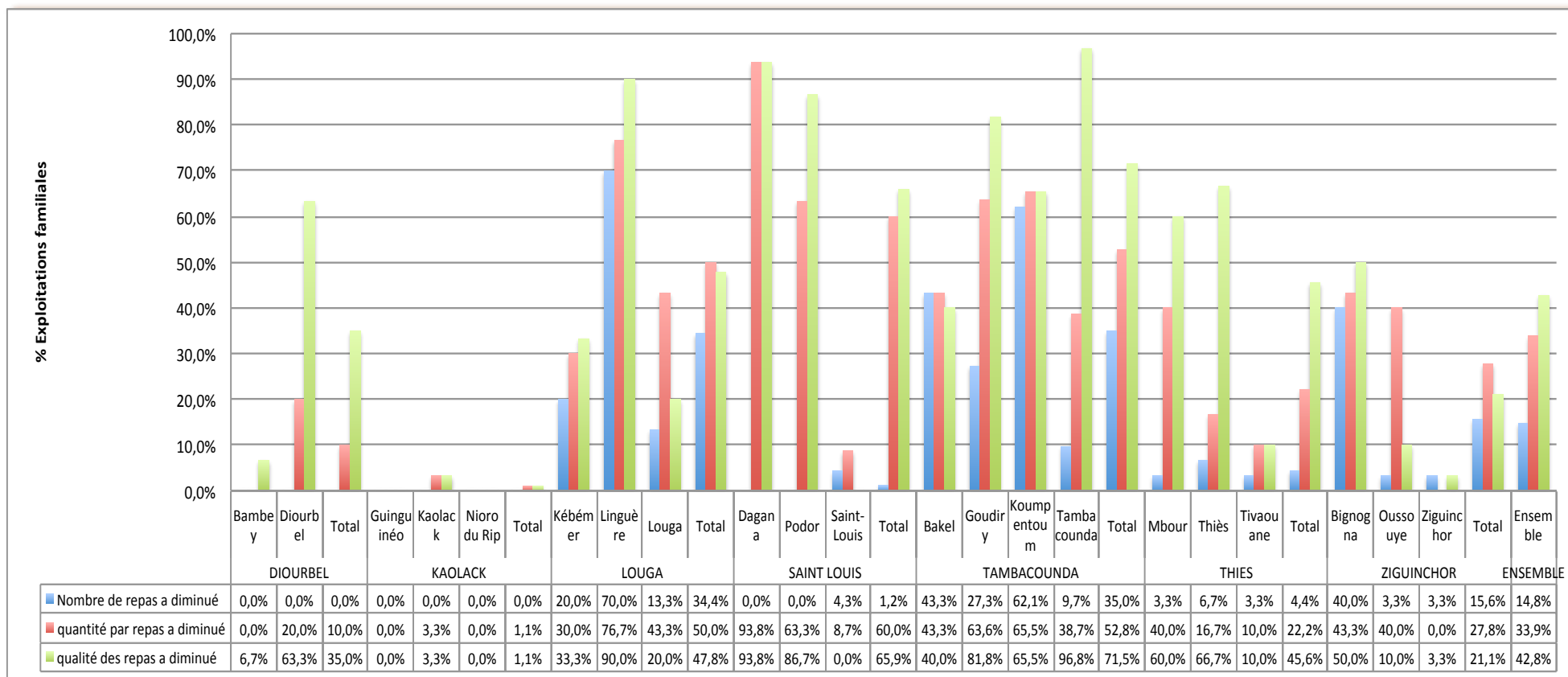


Figure 8: Répartition par département des exploitations dont les modes de consommation ont changé négativement

3.10 LA MAJORITÉ DES CHEFS D'EXPLOITATIONS ONT RECOURS À DES MESURES D'AJUSTEMENTS

Les chefs d'exploitations sont 82,2% à déclarer avoir eu recours à des stratégies spécifiques pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Ce qui signifie qu'ils ont dû trouver en urgence des solutions pour faire face aux chocs entraînés par des mesures de fermeture des marchés et de restrictions de la mobilité visant à endiguer la propagation du coronavirus. Un facteur important porte sur le fait que le choc a eu lieu hors saison hivernale à une période où les exploitations étaient entrain de se préparer à affronter la période de soudure. Ce qui signifie que la Covid-19 est venue s'ajouter aux difficultés habituelles. Les principales mesures d'ajustement auxquelles les chefs exploitations ont fait recours sont « l'utilisation de l'épargne » (47,9), la vente de plus d'animaux plus que d'habitude (23,1%), l'aide de parents ou d'amis (22,5%). Ces mesures d'ajustements montrent que l'aide alimentaire du gouvernement a constitué une véritable bouée de sauvetage pour la majorité des exploitations familiales.

Tableau 2 : Synthèse de la situation des exploitations familiales par département

		Difficultés pour préparer la campagne agricole						ont reçus des dons de l'Etat	Sans stock de céréales	Régime alimentaire			Mesures d'ajustement
Région	Département	Oui, je prévois de changer mes pratiques culturales	Ont rencontré des difficultés pour préparer la campagne agricole	Difficulté acquisition semence	Difficulté acquisition engrais	Difficulté acquisition équipements	Difficultés mobilisation main d'œuvre			Nombre de repas a diminué	quantité par repas a diminué	qualité des repas a diminué	
DIOURBEL	Bambey	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très défavorable	
	Diourbel	Favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Défavorable	Très favorable	
KAOLACK	Guinguinéo	Favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Kaolack	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Nioro du Rip	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
LOUGA	Kébémér	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Linguère	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Louga	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Défavorable	Très favorable	Favorable	Très favorable	
SAINT LOUIS	Dagana	Très favorable	Très défavorable	Favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Podor	Très favorable	Très défavorable	Favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Saint-Louis	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Défavorable	Très favorable	Très favorable	Défavorable	
TAMBACO UNDA	Bakel	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Défavorable	Très favorable	
	Goudiry	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Défavorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Koumpentoum	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Tambacounda	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
THIES	Mbour	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Favorable	
	Thiès	Très favorable	Très défavorable	Favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Défavorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
	Tivaouane	Très favorable	Très défavorable	Défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Favorable	
ZIGUINCHOR	Bignogna	Défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Favorable	
	Oussouye	Très favorable	Très défavorable	Favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Favorable	Défavorable	Très favorable	Très favorable	
	Ziguinchor	Très favorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Favorable	Très favorable	Très favorable	Très favorable	
ENSEMBLE		Défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Très défavorable	Favorable	Favorable	Très favorable	Défavorable	Très favorable	

Légende :

	Très favorable		Favorable		Défavorable		Très défavorable
--	----------------	--	-----------	--	-------------	--	------------------

4 ANALYSE DES EFFETS COVID-19 SUR LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Cette partie du rapport cherche à analyser les effets des mesures de restriction pour endiguer la pandémie Covid-19 sur les différentes actions menées par les OP membre du CNCR dans la préparation de la campagne agricole.

- **Les OP ont globalement eu une faible influence dans la distribution des intrants.**

La majorité des OP membres du CNCR ne siègent pas dans les commissions de distributions des intrants dans leurs zones d'influence. En effet, les résultats révèlent que près de 60% et 66,7% des responsables d'OP interrogés déclarent n'avoir pas siégées au sein des commissions de distribution des semences et des engrais. Toutefois, on constate des exceptions pour les OP intervenant au niveau des localités de Kaolack, Louga, Kédougou et Kolda où contrairement aux autres zones, la majorité des responsables des OP ont pu siéger au niveau des commissions de distribution des intrants. L'absence de la majorité des OP dans les commissions de distribution des intrants pose la question de leur reconnaissance et de leur pouvoir d'implication et de prise de décisions à l'échelle de leurs zones d'influence. Cela montre également la nécessité d'analyser les résultats sur la base du statut et du niveau d'influence de l'OP selon sa zone d'influence. En effet, le fait d'analyser toutes les OP (petites, moyennes et grandes) sans distinction a une forte influence sur les résultats.

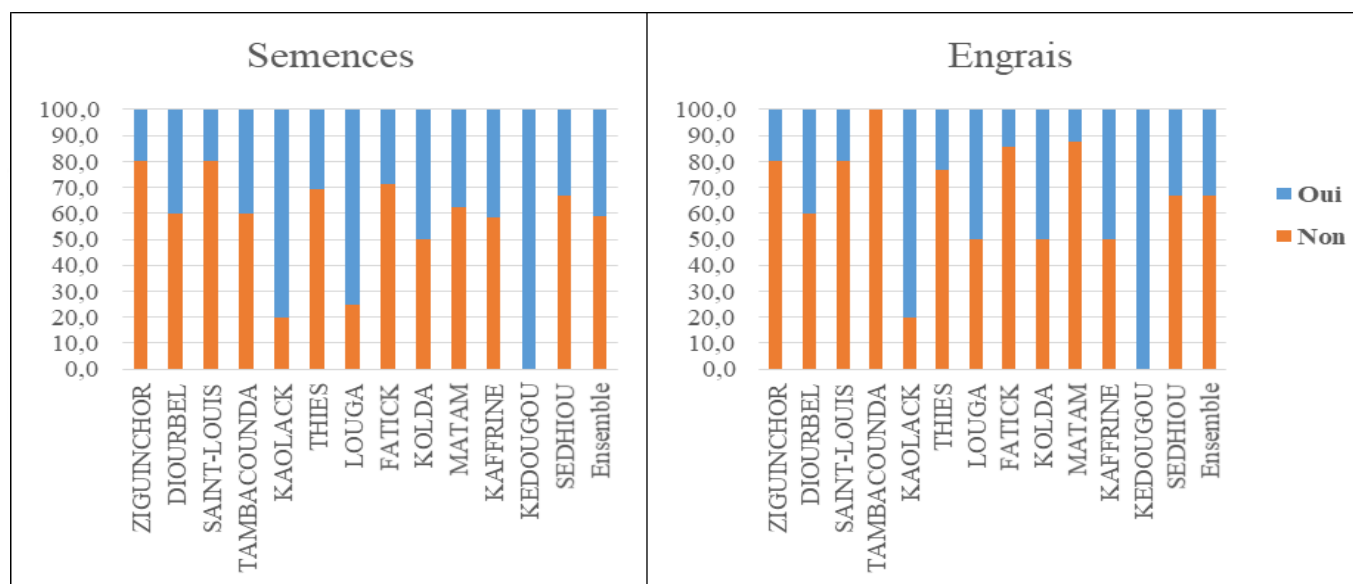


Figure 9: Répartition des OP selon leur appartenance aux commissions de distribution des intrants

Une OP sur deux n'a pas reçue d'intrants pour les distribuer à ses membres. Dans l'ensemble, la moitié des OP interrogées ont eu à recevoir des intrants. Par contre au niveau de certaines régions, la situation a été plus critique car la majorité des OP n'ont pas reçu d'intrants ; les OP concernées sont localisées dans les régions de Kaolack (80%), Thiès (76,9%) et Kaffrine (66,7%). Néanmoins, les OP des régions de Kédougou, Kolda et Sédhiou ont toutes reçu des intrants. Les raisons qui expliquent la non réception des intrants par certaines OP sont diverses et variées. Ces raisons portent sur la non réception d'informations relatives aux intrants, une distribution qualifiée de « politisée », la préférence des Collectivités Territoriales au détriment aux OP (26,7%) pour la distribution. Il est important de noter que certaines (13,3%) OP reconnaissent n'avoir enclenché aucune démarche visant à leur permettre de recevoir des intrants pour les distribuer à leurs exploitations familiales membres.

La majorité des OP receveuses d'intrants déclarent que les quantités d'intrants reçus sont insuffisantes et de qualité moindre. Les résultats montrent que la majorité des OP déclarent insuffisantes les quantités reçues aussi bien pour l'engrais (51,7%) que pour les semences (63,2%). Et il en est de même pour la qualité des semences (57,9%) et des engrais (55,2%). Par contre, les OP reconnaissent que les intrants ont été réceptionnés à une période jugée « acceptable » aussi bien pour les engrais (79,3%) que pour les semences (50%) en passant par les produits phytosanitaires (66,7%).

Tableau 3: Répartition des OP selon leur appréciation (quantité, qualité et période) des intrants reçus

		Aliments de bétail	Engrais	Produits phytosanitaires	Semences
		% colonne			
Quantité reçue	Insuffisante	65,5	51,7	66,7	63,2
	Suffisante	34,5	48,3	33,3	36,8
Qualité	Bonne	58,6	44,8	33,3	34,2
	Moyenne	41,4	55,2	66,7	57,9
	Mauvaise	0,0	0,0	0,0	7,9
Période de réception	Bonne période	20,7	10,3	33,3	18,4
	Acceptable	62,1	79,3	66,7	50,0
	En retard	17,2	10,3	0,0	31,6

- Contraintes des OP imputables à la Covid-19**

Les contraintes portent essentiellement sur les difficultés à organiser des activités de sensibilisation et de partage d’informations. En effet, les mesures de restriction édictées ont empêché une grande partie des OP (40,6%) à tenir des réunions de sensibilisations et de partage d’informations avec leurs membres pour une bonne préparation de la campagne agricole. Une autre contrainte importante imputable aux mesures de restriction a été le retard et l’insuffisance des intrants. En effet, la pandémie a fait irruption à une période où les producteurs étaient entrain de préparer la campagne agricole à travers essentiellement les activités de commerce au niveau des marchés hebdomadaires (louma). La cession brusque des activités de commerce a privé la majorité des producteurs de ressources notamment financières pour acquérir suffisamment d’intrants selon l’avis de 21,2% des représentants des OP interrogés. Ce déficit de ressources financières a conduit également beaucoup d’exploitations vers des difficultés d’accès à des aliments, à la rupture des stocks alimentaires et pour certaines à consommer les stocks de semences d’après 21,7% des représentants des OP. Cette situation a été mise en exergue par une grande partie des représentants des OP et plus particulièrement ceux de Kolda (75%).

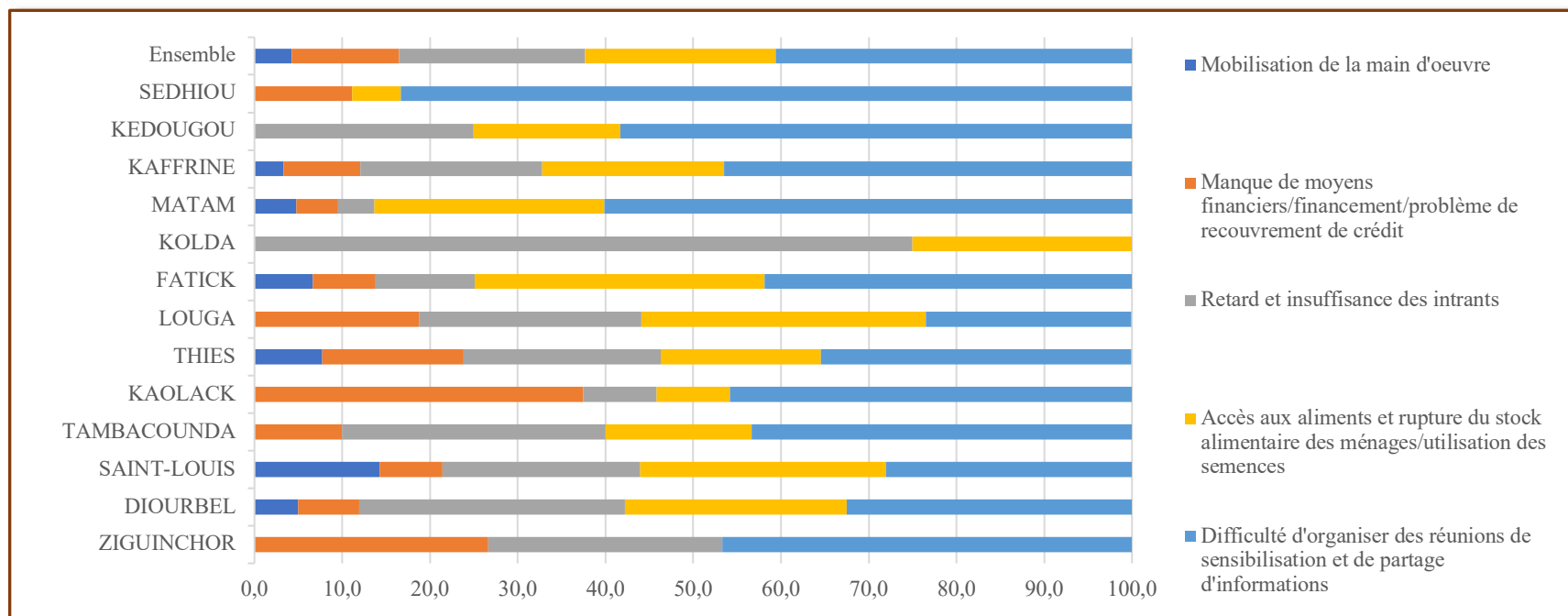


Figure 10: Répartition des OP selon les contraintes de préparation de la campagne imputables aux mesures prises pour endiguer le coronavirus

- Contributions des OP dans la lutte contre la pandémie de Covid-19**

Les OP ne sont pas en marge dans la sensibilisation pour l'application et le respect des règles de distanciation physique, d'hygiène à travers la distribution de produits (masques, gel hydro alcoolique, etc.) dans la lutte contre la pandémie Covid-19. Les OP ont vite compris que la lutte contre la propagation du coronavirus nécessite une mutualisation des forces et une synergie d'actions. Les OP l'ont compris en déployant de nombreux efforts afin de contribuer à la riposte. Ainsi, 42,5% des OP ont procédé à des activités de sensibilisation sur les règles d'hygiène et 31,3% ont eu à acheter et à distribuer des matériels et des produits de protection contre la maladie. Dans les régions de Kaolack (48%) et de Ziguinchor (60%), les OP ont apporté leur soutien aux membres et aux autorités notamment dans la distribution des kits alimentaires.

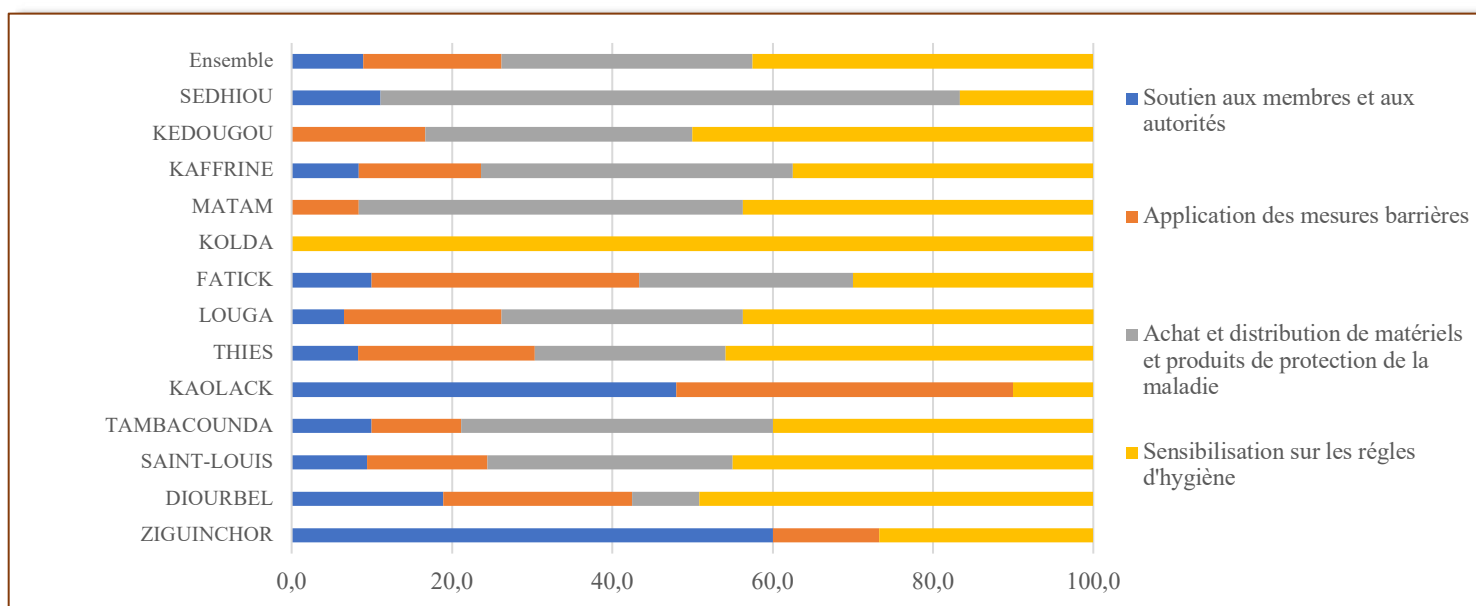


Figure 11: Répartition des OP suivant les actions entreprises pour lutter contre la pandémie du Covid-19

- Risques identifiés par les OP pour une bonne campagne agricole**

Les OP ont souligné des risques dans la récolte de la campagne agricole 2020-2021 qui pourraient être liés aux mesures prises pour endiguer la pandémie. Ces risques sont surtout relatifs aux problèmes de conservation et de stockage de la production (45,1%) et dans une moindre mesure,

la baisse des récoltes (28,7%). Pratiquement, une OP sur 5 a cité des risques d'insécurité alimentaire (18,5%) et moins de 10% d'entre elles ont évoqué des difficultés dans la mobilisation de la main d'œuvre (7,8 %). Les risques d'insécurité alimentaire ont été surtout mentionnés dans les zones de Kolda (58,3%) et de Fatick (46,5%).

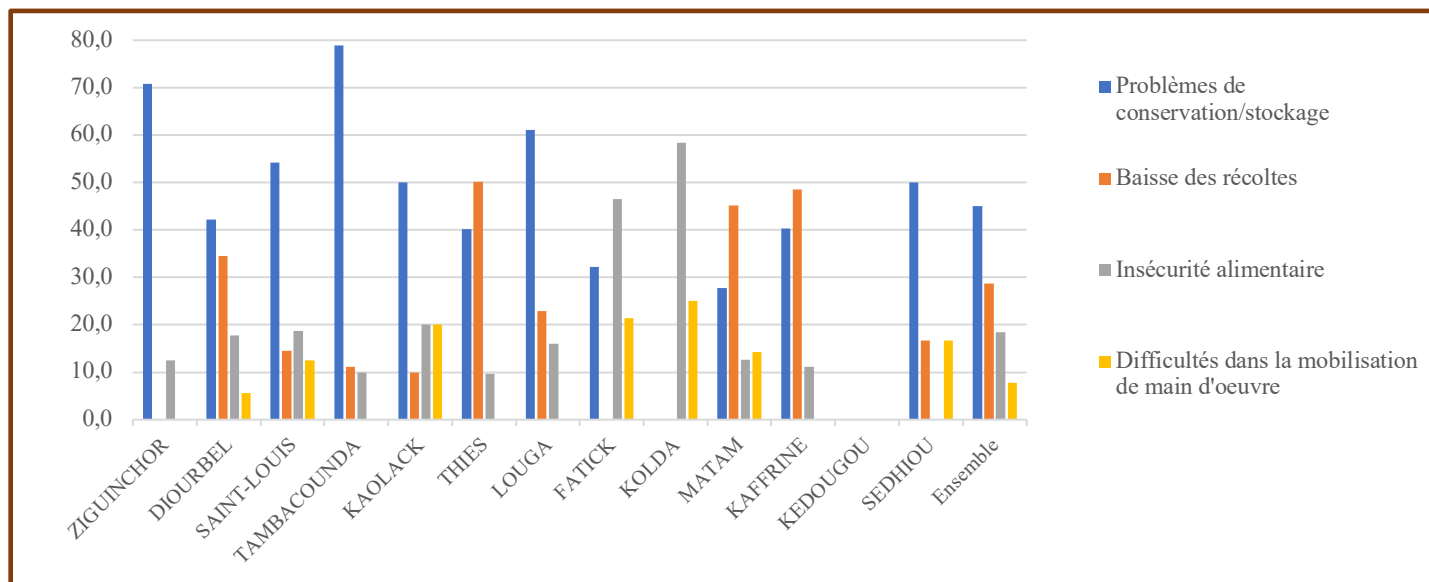


Figure 12: Répartition des OP selon les risques imputables à la pandémie dans la récolte de la campagne 2020-2021

Les prix de cession des produits récoltés constituent un vrai sujet d'inquiétude des OP. Les OP ont soulevé quelques inquiétudes concernant la commercialisation de la campagne 2020-2021. Plus de la moitié des OP (50,4%) craignent que la production soit vendue à de faibles prix. Par contre, seule une minorité ont fait ressortir des risques dans la commercialisation relative à une grande quantité d'inventures (23,7%), un problème d'acheminement de la production (20,8%) et un manque de liquidités/moyens financiers (5,1%). La moitié des OP des régions de Tambacounda, Fatick et Kédougou appréhendent une grande quantité d'inventures de la production. Parallèlement, 41,7% des OP de la zone de Tambacounda attire l'attention sur un éventuel problème d'acheminement de la production. A l'image de la campagne de commercialisation de l'année dernière, les OP souhaitent une ouverture du marché aux acheteurs étrangers notamment les chinois en ce qui concerne l'arachide. En effet, les inquiétudes sont suscitées par les mesures de restriction prises en plus des difficultés constatées l'année dernière pour la constitution du capital semencier.

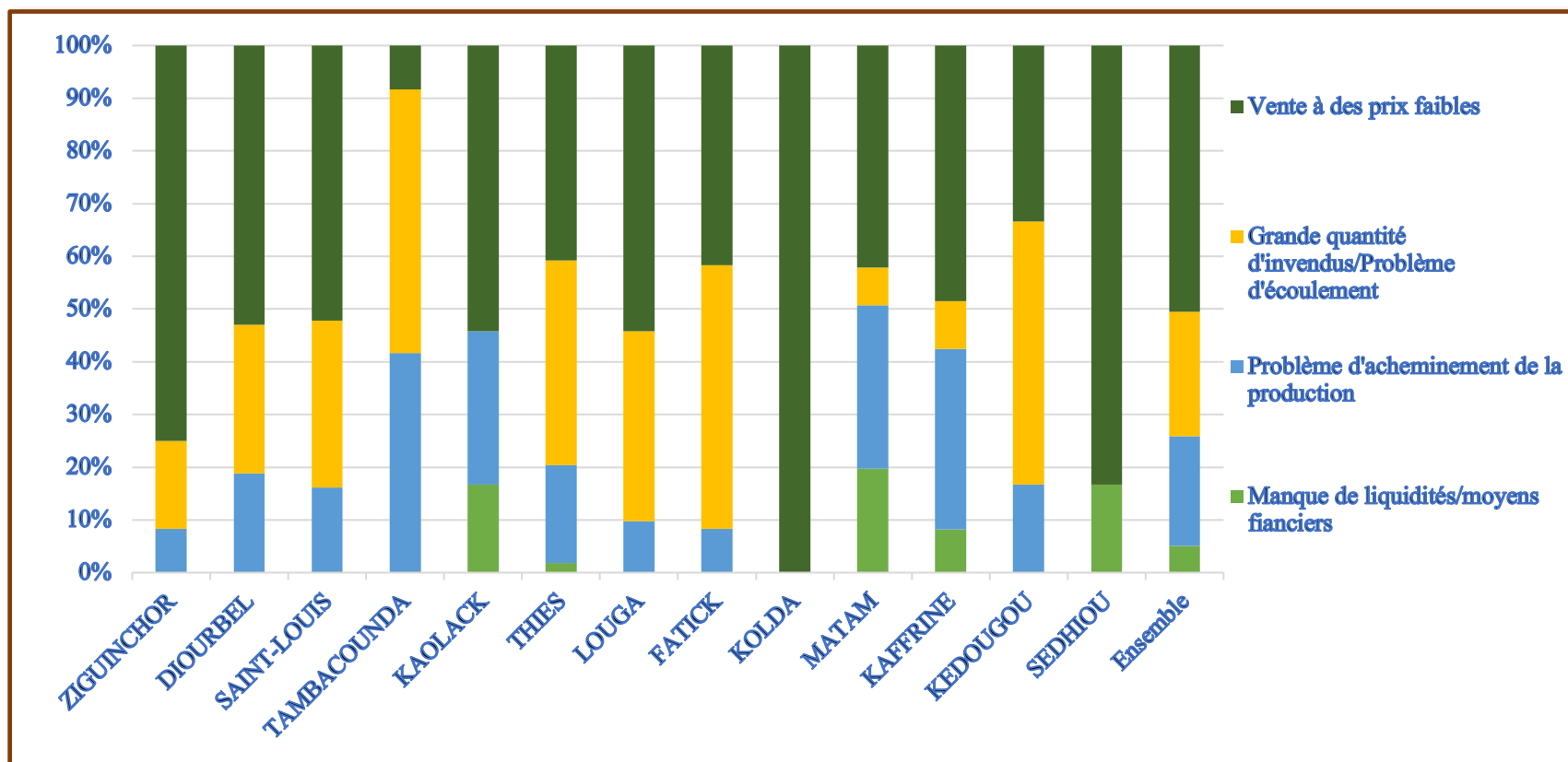


Figure 13: Répartition des OP selon les risques imputables à la pandémie dans la commercialisation de la campagne 2020-2021

5 DISCUSSIONS ET CONCLUSION

Les résultats de cette étude sur les premières conséquences de la Covid-19 sur les exploitations familiales et les OP membres du CNCR fournies des réponses partielles mais qui apportent des éclairages sur leur capacité de résilience face à cette crise.

Tout d'abord, les résultats révèlent que l'accès et la disponibilité des céréales de base ainsi qu'aux autres produits de premières nécessité (huile, sucre, poisson, viande, lait) ont été affectés pour une grande partie des exploitations familiales à l'exception de quelques-unes situées au niveau de certains départements comme Diourbel, Guinguinéo, Nioro du Rip, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès, Tivaouane et Ziguinchor. Mais la situation a évolué positivement avec la distribution des dons alimentaires à 95,1% des exploitations familiales membres du CNCR. Cela a permis aux exploitations de sortir de la soudure précoce et de constituer des stocks alimentaires pour une durée moyenne de trois mois vingt un jours (3 mois 21 jours) de consommation. Cependant, certains départements constituent une exception car une minorité d'exploitations familiales disposent de stocks alimentaires. Ces départements sont Louga (16,7%), Saint-Louis (4,3%), Goudiry (27,3%) et Thiès (43,3%).

Un second résultat important montre que la majorité des exploitations familiales (97,1%) ont eu de grandes contraintes dans la préparation de la campagne agricole 2020-2021 avec des difficultés liées à l'acquisition des engrais (81,8%), des semences (67,9%) et des équipements agricoles (51,3%). Ces pourcentages sont corroborés par les résultats des entretiens avec les responsables OP qui ont confirmé les difficultés rencontrées dans la préparation de la campagne agricole. Cette situation pourrait avoir des conséquences négatives sur les niveaux de production et des rendements malgré des prévisions d'une saison hivernale humide. En effet, la météo prévoit une campagne agricole avec des précipitations normales à excédentaires. La dernière réunion sur les Prévisions Saisonnières (PRSEASS - 2020), organisée par le Centre Régional AGRHYMET du CILSS, le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), indique que la saison des pluies 2020 sera globalement humide. Les quantités de pluies supérieures à équivalentes aux moyennes saisonnières 1981-2010 sont attendues sur toute la bande sahélienne. Un démarrage précoce à normal, une fin tardive à normale, des séquences sèches plus courtes en début de saison et moyennes vers la fin de saison, et des écoulements globalement moyens à supérieurs à la moyenne sont attendus. Ces prévisions météo sont pour le moment exactes car l'ensemble du pays est bien arrosé et même plus que d'habitude avec des inondations par endroit.

En termes de perspective, du fait des faibles quantités insuffisantes de semences et d'engrais distribués par l'Etat et du déficit de ressources financières pour acheter suffisamment d'intrants, il semble opportun de chercher à savoir le niveau d'emblavure du capital foncier des exploitations. Y'a-t-il eu plus de jachère que d'habitude ? Faut-il s'attendre à une production en quantité et en qualité compte tenu de la qualité des semences utilisées ? En

outre, il serait opportun de réfléchir à des stratégies de résilience à travers la constitution de stocks alimentaires et à travers la préparation et l'organisation de la prochaine campagne de commercialisation des produits agricoles notamment de l'arachide. Les OP ont de forte crainte sur la commercialisation des produits agricoles notamment de l'arachide car les mesures de restriction et les difficultés rencontrées dans la constitution du capital semencier l'année dernière pourraient empêcher l'ouverture du marché aux étrangers surtout aux chinois ; ce qui va constituer un manque à gagner pour les exploitations. Mais, dans un contexte de marasme économique généralisée, l'une des conséquences pourraient être une baisse des prix des produits agricoles à l'image de ce qui s'était passé lors de la crise de 2008 ; surtout qu'une récession mondiale est prédite par l'essentiel des résultats de recherches (Laborde et al., 2020). Et dans ce cas, l'impact majeur serait l'élargissement et l'approfondissement de la pauvreté surtout des exploitations familiales en milieu rural. Donc, il apparaît primordial que toutes les parties prenantes (gouvernement, partenaires techniques et financiers, organisations de producteurs, etc.) mettent à disposition tous les moyens nécessaires pour une bonne réussite de la campagne agricole 2020.

6 BIBLIOGRAPHIE

- ANSD. (2016). Recensement Général des Entreprises (RGE).
https://www.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=65
- ANSD. (2013). Rapport définitif de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
(ESPS II) site web : <http://anads.ansd.sn/index.php/citations/3>
- Bâ C.O., (2003). Les paysans racontent la soudure, Revue Grain de sel, n°23, juin 2003.
- Ellis F., Allison E., Overseas Development Group, University of Anglia, UK (January 2004)
- Livelihood Diversification and Natural Resource Access. FAO, LSP WP 9, Access to Natural Resources Sub-Programme, Livelihood Diversification and Enterprise Development.
- Laborde, D., Martin, W., & Vos, R. (2020). Poverty and food insecurity could grow dramatically as COVID-19 spreads. Retrieved from IFPRI blog post website:
<https://www.ifpri.org/blog/poverty-and-food-insecurity-could-grow-dramatically-covid-19-spreads>
- Losch, B., S. Freguingresh and E. White. (2011). Rural Transformation and Late Developing Countries in a Globalizing World: A Comparative Analysis of Rural Change. Final Report of the RuralStruc Program, Revised Version. Washington, DC: World Bank.
- IPAR. (2017). Etude de la consommation des céréales de base du Sénégal
<https://www.ipar.sn/Etude-de-la-consommation-des-cereales-de-base-au-Senegal-40-enqueteurs-en.html>
- IPAR. (2020). La voix paysanne - Série spéciale Covid-19 & Agriculture. Retrieved from
https://www.ipar.sn/IMG/pdf/bulletin_-_la_voix_paysanne_-_1er_num-vf.pdf
- SECNSA. (2014). Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, SMART.

RESSOURCES INTERNET

- <https://www.ipar.sn/Les-effets-de-la-COVID-19-sur-la-commercialisation-des-produits-horticoles-au.html> (IPAR/CNCR, 2020).
- <https://www.google.com/covid19/mobility/>
- <http://www.fews.net/fr/west-africa/senegal/livelihood-zone-map/june-2015>

